

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLUi DE L'ALBANAIS SAVOYARD

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'Agglomération informe le public que par arrêté en date du 10 mai 2024 a été prescrite l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du PLUi de l'Albanais Savoyard.

Le projet de modification n°2 doit permettre les évolutions suivantes des différentes pièces du PLUi :

1. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Modifications d'OAP existantes pour prendre en compte des évolutions de projet, des difficultés de réalisation, corriger des erreurs, renforcer le logement social, traduire les enjeux de la transition énergétique.
- Création de nouvelles OAP sur des secteurs déjà identifiés en zone d'urbanisation pour optimiser l'utilisation du foncier, encadrer les projets, ...
- Création d'OAP thématiques, notamment sur le thème de l'énergie, ...

2. Règlement écrit

- Apporter des ajustements de façon à faciliter l'application des règles
- Faire évoluer, harmoniser, supprimer, ajouter des règles
- Traduire les enjeux de la transition énergétique
- Apporter des précisions relatives à la Loi Littoral et notamment en compatibilité avec le SCoT Métropole Savoie révisé désormais approuvé depuis le 8 février 2020 et modifié le 23 octobre 2021,
- Corriger des erreurs matérielles

3. Règlement graphique

- Évolutions en lien avec les modifications des OAP
- Évolution des emplacements réservés (création, modification ou suppression)
- Identification d'éléments ponctuels,
- Évolution des reculs ou alignements portés au règlement graphique
- Évolutions de mise en cohérence avec la réalité des usages, avec des nouveaux projets ou des projets ayant évolués, avec des projets réalisés,
- Évolutions de mise en forme,
- Évolutions destinées à encadrer la densification,
- Évolutions pour clarifier la prise en compte de la Loi Littoral

4. Annexes

- Corrections et mise à jour des annexes, notamment les servitudes d'utilité publique...

Durée de l'enquête

Du 29 mai 2024 à 9h00 au 28 juin 2024 à 12h00 précises.

Le commissaire enquêteur

Par ordonnance n°E2000035/38 en date du 28 février 2024, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

- **Monsieur André PENET**, commissaire enquêteur,
- **Monsieur Philippe NIVELLE**, commissaire enquêteur suppléant.

Constitution du dossier d'enquête publique

Le dossier de modification n°2 du PLUi comprend une **notice explicative additif au rapport de présentation**, les **pièces modifiées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des règlements écrit et graphiques**, l'**évaluation environnementale** du projet, les **avis recueillis** ainsi que les **actes administratifs réglementaires listés dans l'arrêté relatifs au dossier**.

Ce projet de modification a fait l'objet d'une évaluation environnementale, détaillée dans un rapport dédié. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes a fait part de son avis, qui sera joint ainsi que ce rapport seront joints au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis déjà reçus des personnes publiques associées et des commissions saisies (CDPENAF).

L'ensemble de ces pièces seront accompagnées d'un registre d'enquête publique au format papier.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- Au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS,
- Dans les mairies des communes de **La Biolle** 135 Route de la Chambotte, 73410 LA BIOLLE, d'**Entrelacs (Albens - Centre Administratif René Gay)** 89 Place de l'Eglise - BP 9003 - ALBENS - 73410 ENTRELACS et de **Saint Ours** 589 route du chef-lieu, 73410 SAINT OURS.

Le dossier de PLUi à consulter étant identique dans tous les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix ou au siège de Grand Lac (avec accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite au siège de Grand Lac).

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public à Grand Lac et dans les mairies des communes citées ci-dessus.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5298> ou le site de Grand Lac <https://grand-lac.fr>.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de modification n°2 du PLUi de l'Albanais Savoyard soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- Consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle,
- Adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – Pour la modification n°2 du PLUi de l'Albanais Savoyard, à l'attention de Monsieur André PENET Commissaire enquêteur – 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex,
- Adressées par messagerie électronique via l'adresse mail dédiée enquete-publique-5298@registre-dematerialise.fr **exclusivement du mercredi 29 mai 2024 à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 à 12h00 précises, toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.**
- Consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5298> **exclusivement du mercredi 29 mai 2024 à 9h00 au vendredi 28 juin 2024 à 12h00 précises, toute observation reçue en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.**

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 25 Méga-octets pour les mails et celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/5298>.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et horaires suivants:

Communauté d'Agglomération Grand Lac 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS	Lundi 3 juin 2024	9h00 à 12h00
	Vendredi 28 juin 2024	9h00 à 12h00
Commune d'Entrelacs (Albens) Salle des mariages, 89 place de l'église - ALBENS - 73410 ENTRELACS	Lundi 3 juin 2024	14h00 à 17h00
Commune de La Biolle Salle du conseil municipal, Pôle administratif, 41 Place de l'église, 73410 LA BIOLLE	Lundi 10 juin 2024	9h00 à 12h00
Commune de Saint-Ours Mairie, 589 route du chef-lieu, 73410 SAINT OURS	Lundi 10 juin 2024	16h30 à 19h00
Commune d'Entrelacs (Mognard) Salle des fêtes de Mognard, 345 route d'Epersy, MOGNARD 73410 ENTRELACS	Jeudi 27 juin 2024	14h00 à 18h30

Clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet de modification n°2 du PLUi de l'Albanais Savoyard pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- Au siège de **Grand Lac**;
- Dans les mairies des communes de **La Biolle, Entrelacs (Albens - Centre Administratif René Gay)** et de **Saint Ours**;
- A la **Préfecture de la Savoie**;

aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac <https://grand-lac.fr>.

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché au siège de Grand Lac et dans l'ensemble des communes précitées. Il fera l'objet d'une parution, **minimum quinze jours** au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux.

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de modification n°2 du PLUi de l'Albanais Savoyard. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 AIX LES BAINS.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme - Planification de Grand Lac.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.